

**AVIS D'INFORMATION /
Rapport d'activités de traitement
Règlement général sur la protection des données
(2016/679), articles 13, 14 et 30**

Date de rédaction : 27 mars 2018

Nous nous réservons le droit d'ajuster et de mettre à jour à tout moment les présentes informations sans avis préalable. Vos droits en qualité de personne concernée conformément aux art. 13 à 21 du RGPD, dans la mesure où ils prévalent, s'appliquent à partir du 25 mai 2018.

1. Responsable	Orion Pharma AG Baarerstraße 75 CH - 6300 Zoug/Zug Tél. +43 1 99 460 65 50 CH-datenschutz@orionpharma.com
2. Coordonnées du responsable et du chargé de la protection des données	Interlocuteur : Dr Sieglinde Jastroch Orion Pharma Région CE Notkestraße 9, DE-22607 Hambourg Tél. +49 40 89 96 890 DE-datenschutz@orionpharma.com Coordonnées de la chargée de la protection des données : e-mail : Heidi Arala, privacy@orion.fi
3. Nom du traitement	Orion Pharma AG, Processus / procédure de candidature CH
4. Finalités pour lesquelles les données à caractère personnel doivent être traitées et base légale du traitement, éventuels intérêts légitimes poursuivis et destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel	<p>L'objet du traitement de données à caractère personnel consiste à permettre l'exécution de la procédure de sélection de nouveaux collaborateurs et apprentis d'Orion Pharma Région CE et à rendre la mobilité interne possible.</p> <p>Orion Pharma Région CE peut avoir recours à des services externes dans le cadre de ses activités et peut donc transmettre des données à caractère personnel à des fournisseurs tiers externes. Les données à caractère personnel sont transmises afin de pouvoir bénéficier de prestations externalisées, comme le recrutement et l'évaluation personnelle.</p> <p>Nous pouvons partager vos données avec des tiers, p. ex. avec ceux qui nous aident à l'exécution de processus techniques, comme la sauvegarde de données et l'hébergement. Nous pouvons transmettre vos données à caractère personnel à chaque nouveau propriétaire, successeur ou ayant cause en cas de changement de propriété ou de contrôle sur Orion Pharma CE ou tout ou partie de nos produits, prestations ou actifs.</p> <p>Le traitement de données à caractère personnel repose sur le consentement de la personne concernée (Règlement général sur la protection des données, art. 6.1.a).</p>
5. Catégories de données traitées	<p>Le fichier peut contenir les informations suivantes en rapport avec des données à caractère personnel lorsque le traitement de telles données s'avère nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Informations de base sur une personne (nom, date de naissance, coordonnées)- Informations relatives à l'entretien

	<ul style="list-style-type: none"> - Informations relatives à la recherche d'emploi (par ex. informations sur la formation, expérience professionnelle, connaissances linguistiques) - Candidature, curriculum vitae et autres informations et annexes éventuels du requérant - Informations relatives aux évaluations personnelles et d'aptitude - Informations relatives au contrôle de sécurité (avec le consentement séparé du requérant)
6. Origine des données	<p>Les données à caractère personnel à traiter sont principalement transmises par le candidat dans le cadre de la procédure d'engagement. Des informations requises peuvent être recueillies auprès d'autres sources avec l'accord du requérant pour la recherche de poste. Des informations peuvent aussi être recueillies dans le cadre des activités ordinaires du contrôleur.</p>
7. Transfert et transmission de données à caractère personnel hors de l'UE et de l'EEE	<p>Les données à caractère personnel ne sont ni transférées ni transmises hors de l'Union Européenne (UE) ni hors de l'Espace Économique Européen (EEE).</p>
8. Durée de l'enregistrement de données à caractère personnel ou critères de définition d'une telle durée	<p>Le responsable enregistre des données à caractère personnel pour une durée maximale de 6 mois.</p> <p>Le responsable supprime les informations lorsque leur enregistrement ne correspond plus à un but défini.</p>
9. Sécurité des données	<p>A. Fichier de données manuel</p> <p>Les données manuelles doivent être enregistrées dans un espace à accès restreint qui est uniquement accessible aux personnes autorisées.</p> <p>B. Informations électroniques</p> <p>La protection du fichier de données repose sur une protection des données technique (plusieurs mécanismes de sécurité) et des informations sauvegardées de manière électronique sont uniquement accessibles aux personnes autorisées.</p>
10. Droit d'accès et droit à la portabilité des données	<p>La personne concernée a le droit d'accéder aux données la concernant dans le fichier de données d'engagement après avoir fourni des critères de recherche suffisants ou a le droit à ce que le fichier ne contienne aucune donnée de ce type. Le responsable du traitement transmet simultanément des informations à la personne concernée portant sur les sources de données du fichier, l'utilisation des données du fichier et les fins poursuivies en rapport avec les données publiées.</p> <p>La personne concernée a droit à la portabilité des données (Règlement général sur la protection des données, art. 20), c'est-à-dire qu'elle a droit à recevoir ses données la concernant que la personne concernée a mis à la disposition du responsable du traitement et qui sont traitées de manière automatisée dans un format structuré et lisible en machine et à les transférer à un autre contrôleur lorsque le traitement repose sur le consentement ou l'exécution d'un contrat entre le responsable du traitement et la personne concernée.</p> <p>La personne concernée qui souhaite accéder aux données la concernant ou faire exercer de son droit à la portabilité des données, comme indiqué plus haut, doit soumettre une demande correspondante au responsable du traitement</p>

	<p>accompagnée d'un document qu'elle aura elle-même signée ou authentifié d'une quelconque autre manière.</p>
<p>11. Droit d'opposition</p>	<p>Lorsque le traitement des données à caractère personnel s'appuie sur la base légale de l'intérêt légitime du responsable du traitement, la personne concernée a le droit de s'opposer au traitement pour des motifs découlant de sa propre situation particulière.</p> <p>Lorsque la personne concernée souhaite exercer son droit indiqué plus haut, elle doit alors le faire valoir par écrit à l'égard du responsable du traitement en envoyant un document signé en personne ou un quelconque document comparable au responsable du responsable du traitement.</p>
<p>12. Rectification, droit à la limitation du traitement et droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)</p>	<p>Un responsable du traitement est tenu de rectifier, effacer ou compléter dans les meilleurs délais les données à caractère personnel contenues dans ses données de manière spontanée ou à la demande de la personne concernée dans la mesure où ces données s'avèrent erronées, incomplètes ou obsolètes au vu de la finalité du traitement.</p> <p>La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement lorsque l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, lorsque le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation, lorsque le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, lorsque la personne concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée. En cas de limitation du traitement pour les motifs indiqués plus haut, la personne concernée par la limitation de traitement doit être informée par le responsable du traitement préalablement à l'annulation de la limitation du traitement.</p> <p>Un certificat écrit est établi lorsque le responsable du traitement refuse de donner suite à la demande de la personne concernée visant à la rectification d'une erreur. Les motifs du rejet doivent aussi figurer dans le certificat. Dans ce cas, la personne concernée peut signaler cette situation au chargé de la protection des données.</p> <p>Le responsable du traitement prend des mesures appropriées afin de signaler l'effacement aux contrôleurs auxquels les données ont été transmises et qui les ont traitées. Il n'existe néanmoins aucune obligation de notification lorsque cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.</p> <p>Les demandes visant aux exercices indiqués plus haut des droits de la personne concernée doivent être adressées en prenant contact avec le représentant du responsable cité au paragraphe 2.</p>